

Compte rendu de la réunion des Délégués du Personnel du 28/09/2009



Vous trouverez ci-dessous les questions posées à la Direction par vos délégués du personnel C.F.T.C lors de la réunion du 28 septembre 2009.

Secteur Montage :

1. **Question C.F.T.C : W204 : ligne évapo : Le système pour le serrage des pièces sur la palette est défectueux. L'opérateur doit systématiquement éclipser la pièce. Il y a perte de temps et cela a une influence sur la production. Il faudrait trouver une solution.**

Réponse Direction : Il faut utiliser le DVD (sous réserve, comme évoqué plus haut, que la personne intérimaire soit formée).

2. **Question C.F.T.C : W204-W212 : Les caristes s'occupant des produits finis manquent de bases vides car beaucoup sont cassées et n'arrivent pas à suivre les cadences des lignes. Quand est-ce que les bases seront de nouveau opérationnelles ?**

Réponse Direction : Ce problème devrait être réglé d'ici semaine 41.

3. **Question C.F.T.C : A3370 poste 10 : Les tâches à effectuer par l'opérateur sont mal équilibrées par rapport aux autres postes. Le problème se pose encore plus quand la ligne n'est pas au complet.**

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER répond que ce problème évoque à plusieurs reprises a fait l'objet d'une analyse. Et, en conclusion, elle ne met pas en évidence une pénibilité rédhibitoire a ce poste de travail. Toutefois, dans un souci d'amélioration continue, un ensemble de propositions faites par le groupe de travail chargé de ce sujet sera rapidement mis en place et ce poste pourra faire l'objet d'une nouvelle étude conjointement avec le médecin du travail.

Secteur Injection :

4. **Question C.F.T.C : Suite à la question DP du 28 mai 2009. Une barre en métal a été rajoutée pour maintenir les tapis. Mais a quoi cela sert-il si ces tapis n'ont toujours pas été changés alors qu'ils ont normalement été commandés en mai d'après la réponse de la direction ?**

Réponse Direction : Plusieurs essais ont été faits (barre métal, collage sur une partie du tapis, collage sur toute la surface) ; aucun n'a donné satisfaction.
Un nouvel essai sans tapis va être fait.

Secteur Logistique :

5. **Question C.F.T.C :** Il y a une pénurie de petits trains et certains ravitailleurs doivent emmener les rollers à la main. Et le peu de petits trains qui restent sont défectueux, donc dangereux pour le ravitailleur et les piétons.

Réponse Direction : Un point sera fait pour le 25/09 afin de garantir que chaque ligne a son petit train. Il faut que les conducteurs respectent le mode opératoire pour ne pas pénaliser les autres lignes. Le nombre de petits trains est normalement suffisant.

6. **Question C.F.T.C :** Les ravitailleurs des petits trains ont beaucoup de bacs à filmer. N'y a-t-il pas quelqu'un de la logistique qui est prévu pour s'en occuper ?

Réponse Direction : Il n'est pas prévu de faire filmer les bacs par le personnel de la logistique. Mais rien n'empêche d'aider les gens de la production.

7. **Question C.F.T.C :** Manque de personnel à la logistique depuis que certains caristes ont été rattache à la production.

Réponse Direction : Le personnel est au complet. Les absences sont compensées par des prêts de la production.

Secteur Corps de Chauffe :

8. **Question C.F.T.C :** Lorsqu'un intercalaire est cassé on demande aux opérateurs de les mettre dans la zone prévue pour la réparation. Mais très souvent ces mêmes intercalaires reviennent dans le même état.

Réponse Direction : M. REINHARD ne sait pas de quel intercalaire il s'agit. Il souhaite plus de précisions pour pouvoir y répondre.

Secteur PTC :

9. **Question C.F.T.C :** Les opérateurs demandent à ne pas être 2 jours d'affilés sur les lignes G 3-2 et G3-3 lorsque l'on produit des B8 ou des PQ25, car ces postes sont trop lourds pour les articulations.

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER dit que M. DESORTHES confirme que le projet B8 avec notamment la mise en place de la mousse (provisoire) rend effectivement le travail plus compliqué.

Nous avons déjà modifié le travail en production en le réorganisant de la façon suivante :

Avant :

3 opérateurs en ligne avec une production de 874 pièces par équipe 1 opérateur hors ligne pour le contrôle GP12 avec une cadence de 800 pièces par équipe

Aujourd'hui :

3 opérateurs en ligne avec une production de 586 pièces par équipe avec mise en place de la mousse et opération de GP12

Cela dans le but de réduire l'impact pour les personnes de cette modification provisoire.

Ensuite, nous avons effectivement travaillé sur les rotations. Celles-ci sont quasiment assurées sur les équipes. Toutefois, il peut arriver que pour des raisons de gestion de personnel, il y a des personnes qui fassent 2 à 3 jours le même équipement de production.

10. **Question C.F.T.C :** Pourquoi a-t-on favorisé le travail en intérim au dépens des salariés de Behr en semaine 31 ?

Réponse Direction : M. ROSTOUCHER ne comprend pas la question et ne peut donc y répondre.

Divers :

11. **Question C.F.T.C :** Pourquoi une majorité du personnel de Behr France n'a pas été tenu au courant du film enregistré par M. Flik ?

Réponse Direction : Une grande majorité du personnel a vu ce film y compris les secteurs Injection, Radiateurs, Corps de chauffe. Cette vidéo sera présentée au Montage lors des réunions d'expression des salariés.

12. **Question C.F.T.C :** Les gens se plaignent de l'augmentation du tarif du café. Les sandwiches ne sont plus comme au début. Ils ont changé au niveau de la qualité et la date de fabrication n'est pas indiquée.

Réponse Direction : M. KOLLETH dit que nous avons effectivement changé de fournisseur pour les sandwiches. Mais depuis que nous avons POULAILLON nous avons triplé nos ventes. Il ajoute que leur fabrication fournit une qualité standard donc toujours égale en composition et que les dates sont bien indiquées sur l'emballage.
Pour ce qui est du café, il est vrai que nous avons dû augmenter le prix de 0,01 centime. Aucune hausse n'était intervenue depuis 2002.

13. **Question C.F.T.C :** Les gens de nuit aimeraient que la permanence du CE se fasse 1 ou 2 heures tous les 15 jours.

Réponse Direction : Aujourd'hui, compte tenu du personnel de nuit en place, il n'y a pas lieu de modifier les permanences du CE.